

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 octobre 2014, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Michel Paris est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 8 septembre 2014 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire demande l'accord des élus pour devancer la période de questions à ce moment de l'assemblée. Tous les élus donnent leur accord.

La période de questions pour les gens de l'assemblée débute à 20h20 et se termine à 21h20.

### 6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 7- APPROBATION DES COMPTES

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$47 305.21 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ - AUTORISATION DE PAIEMENT

2014-10-145

**Considérant que** la municipalité doit renouveler ses assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période de novembre 2014 à novembre 2015;

**Considérant que** la directrice générale a remis aux élus une copie détaillée de la facture d'assurances datée du 8 septembre 2014 couvrant la dite période ainsi qu'une copie du tableau des emplacements, véhicules, équipements et biens divers assurés, pour fins d'analyse;

**Considérant que** les élus approuvent le renouvellement de cette assurance telle que soumise;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu à l'unanimité** que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de 15949\$** à Groupe Ultima, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant le **renouvellement des assurances de la municipalité** pour la période du 10 novembre 2014 au 10 novembre 2015.

9- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE POUR REMPLACEMENT DES TÊTES D'ÉCLAIRAGE DE RUES

2014-10-146

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$19 057.11** à Richard Poirier et Frères Électrique de Sayabec pour le remplacement des têtes d'éclairage de rues effectué au moins d'août dernier. De plus, le conseil municipal **affecte un montant de \$17190.05 des surplus accumulés non affectés** pour cette dépense non budgétée (coût des travaux + taxes non remboursables).

10- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE BPR

2014-10-147

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no 13032360 de la firme BPR Inc.** au montant de \$728.51 taxes incluses pour les honoraires professionnels concernant le mandat de révision du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées, et ce, pour les travaux effectués avant l'annulation de leur mandat en août 2014.

11- AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015 (ROUTE MASSÉ)

2014-10-148

**Considérant que** la municipalité doit procéder au déneigement et déglacage de la route Massé appartenant au ministère des Transports, suite au contrat intervenu entre ledit ministère et la municipalité en juillet 2013 pour une période de trois ans soit 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

**Considérant que** la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 11 septembre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement d'abrasif pour la saison hivernale 2014-2015;

**Considérant que** l'abrasif demandé doit être en conformité avec les exigences du ministère des Transports;

**Considérant que** le résultat des soumissions est le suivant (montants avant taxes):

- Les Entreprises L. Michaud & Fils : 29,00 \$ / tonne (8 700 \$, transport inclus)
- Transport Martin Alain Inc. : 29,00 \$ / tonne (8 700 \$, transport inclus)

**Considérant que** la demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite exigeait, conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Municipalité en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal, que les soumissionnaires déclarent, entre autres, qu'il n'existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêt en raison de liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire de la municipalité;

**Considérant que** le soumissionnaire Transport Martin Alain Inc. a omis de déclarer, tel que requis, qu'il n'existe aucun lien suscitant ou susceptible de susciter un conflit d'intérêt en raison de liens avec un membre du conseil ou un fonctionnaire de la municipalité;

**Considérant que** la Municipalité ne peut, suivant l'article 938.4 du Code municipal, autoriser ou effectuer l'adjudication ou la passation d'un contrat sans respecter les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Municipalité;

**Considérant que** la Municipalité juge mineur le fait que Les Entreprises L. Michaud & Fils ait omis de joindre, avec sa soumission, l'attestation de conformité des matériaux aux exigences du ministère des Transports, étant entendu qu'elle s'est engagée, par le dépôt de sa soumission, à livrer de tels matériaux et que cette attestation sera présentée avant toute livraison de matériaux, de même que tout paiement;

Il est proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Sylvain Paradis

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission des Entreprises L. Michaud & Fils et **autorise l'achat de 300 tonnes d'abrasif** au prix de 29,00 \$ la tonne, livraison incluse, pour un total de 8 700,00 \$, taxes en sus, conditionnellement à ce que l'attestation de conformité des matériaux soit fournie à la municipalité avant la livraison des matériaux.

## **12- RÉOLUTION D'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR TRAVAUX SUR LE RANG 3 MASSÉ**

2014-10-149

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation le 15 avril 2014 concernant l'approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux pour la saison 2014;

**Attendu que** le conseil municipal a retenu la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier concernant le gravier 0 - ¾ au prix de \$90 du voyage de 10 roues, soit \$6.00 la tonne, redevances et taxes en sus;

**Attendu que** la municipalité a des besoins additionnels de matériaux afin de réaliser des travaux sur le 3e Rang de Massé;

Il est proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 3090 tonnes de gravier tamisé 0 - ¾ pour un montant près de \$21000** auprès de Constructions Jalbert et Pelletier afin d'effectuer des travaux de rechargement de gravier sur le chemin municipal du 3e Rang de Massé. Cette dépense sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (enveloppe 2010 - 2013).

13- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR PRODUITS PÉTROLIERS

2014-10-150

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **demander des soumissions pour l'approvisionnement des produits pétroliers** sur invitation écrite pour l'année 2015.

14- APPROBATION DU CONSTAT DE DOMMAGES SUITE AUX INONDATIONS D'AVRIL ET MAI 2014

2014-10-151

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **approuve le constat de dommages** tel que soumis aux élus par la directrice générale pour les dommages survenus à nos routes suite à la crue des eaux d'avril et aux inondations de mai 2014. Ce constat a été préparé par la directrice générale Louise Boivin et le préposé aux travaux de voirie Francis Girard, et sera soumis au Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres.

15- CONTRAT DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Cet item est reporté à la prochaine assemblée du conseil étant donné que des informations supplémentaires concernant la téléphonie IP devraient être fournies prochainement aux membres du conseil.

16- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DU CAMION 1994 À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014

2014-10-152

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin, ou le 1er opérateur de machinerie Francis Girard, à se rendre à la SAAQ afin **d'immatriculer le camion Inter 1994** et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

17- CONTRAT DE SERVICE POUR TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR 2015

2014-10-153

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le **contrat de service avec Sani-Manic Inc. pour l'année 2015**, concernant le transport et le traitement d'eaux usées provenant de fosses fermées sur le terrain de la salle communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc, représentant 25.2 mètres cubes et ce, au coût de \$40.00 du mètre cube plus 15% pour surcharge, assurance environnementale et carburant, taxes en sus. De plus, le prix pour la pesée par camion sera de \$20.00.

18- AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2015

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Gervais Chamberland dans le but d'adopter un règlement concernant le taux de taxation pour l'année 2015.

19- **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 274-2014 ÉTABLISSANT LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE REPAS ET DÉPLACEMENTS POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

2014-10-154

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc veut réglementer les remboursements de frais de repas et de déplacements des élus et des employés municipaux;

**ATTENDU QU'**un tel règlement est prévu à l'article 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Gervais Chamberland à la séance régulière du conseil tenue le 5 mai 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Clouâtre, appuyé par Sylvain Paradis et résolu à l'unanimité que le **règlement numéro 274-2014 établissant les remboursements des frais de repas et déplacements pour les élus et employés municipaux** soit et est adopté.

20- **PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2014-275 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

21- **RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DES CHEMINS D'HIVER 2014-2015**

2014-10-155

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc détermine les **chemins qui feront l'objet d'entretien d'hiver 2014-2015** pour les véhicules automobiles ainsi que les critères établis, à savoir :

Chemin rang 1 Cabot	0.30 km
Chemin rang 2 Cabot	2.60 km
Chemin rang 1 Massé	4.20 km
Chemin rang 2 Massé	6.32 km
Chemin rang 3 Massé	5.82 km
Chemin rang 4 & 5 Massé	7.29 km
Chemin sud Lac Bernier	1.76 km
Route Ste-Jeanne d'Arc	3.13 km
Route du Portage	8.07 km
Route Massé, à partir du coin St-Jean jusqu'aux limites du Rang 6 de La Rédemption	8.98 km

Tous les autres chemins publics de la municipalité seront fermés pour la période hivernale 2014-2015. Ces chemins seront ouverts à la circulation à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

L'entretien des dits chemins sera fait selon les exigences et aux conditions du Ministère des Transports qui sont définies dans le contrat avec le dit ministère;

Lors du déneigement, étant donné que la municipalité ne procède pas au transport de la neige, la municipalité la dépose sur les propriétés privées à l'aide du souffleur, tout en minimisant l'impact aux propriétaires privés;

Tous les bris occasionnés aux véhicules automobiles durant la période d'ouverture des chemins d'hiver sont à l'entière responsabilité des propriétaires de ces véhicules, et ce, jusqu'à la fin de la période de dégel tel que décrété par le Ministère des Transports;

Tous les propriétaires de boisés doivent au préalable demander la permission à la municipalité pour le déneigement et à leurs frais, et obtenir la dite permission par résolution;

L'entrepreneur faisant l'ouverture des chemins pour les propriétaires de boisés devra fournir une preuve d'assurance responsabilité civile à la municipalité avant d'effectuer la dite ouverture;

Le déneigement doit être fait selon les mêmes largeurs que la municipalité et les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;

La municipalité se dégage de toutes responsabilités.

**22- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

2014-10-156

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Sylvain Paradis  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise les **travaux de rechargement de gravier** sur le Rang 4-et-5 Massé tel que décrit ci-dessous:

➤ **Rang 4-et-5 Massé (à partir de l'intersection de la route Massé)**

- À 5.2 km: distance de 300 mètres - 150 tonnes de gravier

**23- RESPONSABLE DE LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL**

2014-10-157

Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Mme Louise Roy en tant que **responsable de l'entretien de la porte d'entrée du bureau municipal** pour la période hivernale 2014-2015 et ce, pour un montant de 225\$.

**24- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT(E) À LA TABLE DES MUNICIPALITÉS EN REVITALISATION, GROUPE "VISIBILITÉ"**

2014-10-158

Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Gervais Chamberland et la directrice générale Louise Boivin, en tant que **représentants du groupe "Visibilité" de la Table des municipalités en revitalisation.**

**25- REMERCIEMENT À LA MITIS EN FORME ET EN SANTÉ POUR LEUR CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU TERRAIN DE SOCCER**

2014-10-159

Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **remercie La Mitis en Forme et en Santé** pour leur contribution d'un montant de \$789.25 lors de la mise en oeuvre du terrain de soccer intermunicipal de Sainte-Jeanne d'Arc.

**26- RÉSOLUTION D'APPUI: SAUVONS POSTES CANADA - NON AUX COMPRESSIONS**

2014-10-160

**ATTENDU QUE** Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**ATTENDU QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**ATTENDU QUE** la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**ATTENDU QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

Il est proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Gervais Chamberland

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

27- **RÉSOLUTION AFIN DE MAINTENIR LES HEURES D'OUVERTURE AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE POSTES CANADA**

2014-10-161

**ATTENDU QUE** les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

Il est proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Gilbert Béland

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande à Postes Canada **de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle** tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

28) **VARIA**

A) **CONCIERGERIE – DÎNER DES BÉNÉVOLES DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014**

2014-10-162

Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc offre gratuitement le **service de conciergerie** de la salle communautaire au Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc lors du **dîner des bénévoles** organisé par le dit comité le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

B) **AUTORISATION POUR ACHAT D'UN ORDINATEUR AUPRES DE L'OPEQ**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure.

C) **RÉMUNÉRATION DES ENTRAÎNEURS POUR LE SOCCER ÉTÉ 2014**

2014-10-163

Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc remette un montant de **\$150 à chacun des entraîneurs pour le soccer pendant l'été 2014** en remerciement pour leur participation à cette activité pour les jeunes de 7 à 12 ans, soit Sacha Brunet, Mickaël Lepage et Yves Gascon.

**D) IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

2014-10-164

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les municipalités de détourner 100 % des matières organiques en provenance du secteur résidentiel et ce, d'ici 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'implantation et d'atteinte de résultats concluants de collecte peut prendre plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a déjà annoncé son intention à la société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) de la région de Rivière-du-Loup de participer à l'opération de son usine de biométhanisation;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC de se retirer de l'entente avec la SÉMER en donnant un préavis de 9 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de mettre en place la collecte des matières organiques offre la possibilité pour les municipalités de La Mitis d'utiliser le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT** le partenariat depuis maintenant 14 ans avec la MRC de La Matapédia dans la gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités de la MRC de La Matapédia adhèrent à la collecte des matières organiques à compter de juin 2015.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

**ET RÉSOLU à la majorité** des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte l'implantation de la collecte des matières organiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Résultat du vote demandé par le maire: 3 "pour" et 2 "contre"

**29- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**30- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 22h40.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale